

Maya Charney

MA Somatic Psychology, psychothérapeute
Permis no 6112-12 délivré par l'Ordre des psychologues du Québec

Formulaire de consentement

La psychothérapie est un processus collaboratif, et ultimement son but est d'inviter le client à retrouver son propre pouvoir. Maya Charney, MA, psychothérapeute agréée, a développé une approche psychothérapeutique qui encourage la guérison et la transformation de soi. Elle détient une maîtrise en **Psychologie somatique**, basée sur l'étude des connexions psycho-corporelles, de l'université Naropa (Boulder, Colorado, 2000).

Les honoraires sont de 170 \$ par heure, payables à la fin de chaque séance. Les séances individuelles durent 60 minutes, à moins qu'une autre durée ait été discutée et convenue. Ces frais peuvent être remboursables par un programme d'assurance collective et déductible d'impôt. Les reçus seront fournis gratuitement.

La psychothérapeute, dans le but de préserver le secret professionnel, ne divulgue aucun renseignement concernant son client, sauf lorsque celui-ci y a consenti de façon explicite, par écrit ou verbalement en situation d'urgence, ou lorsque la loi l'exige.

La confidentialité comporte toutefois certaines limites. La psychothérapeute est tenue de divulguer des renseignements confidentiels lorsqu'un tribunal l'ordonne ou lorsque la loi l'y oblige, notamment en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et du Code des professions. Elle peut également divulguer des renseignements confidentiels sans le consentement du client afin de prévenir un acte de violence lorsqu'il existe un risque sérieux et imminent de mort ou de blessures graves pour la personne elle-même, incluant un risque suicidaire, ou pour une personne ou un groupe de personnes identifiables, ainsi que lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un mineur ou un adulte en situation de vulnérabilité, incluant une personne âgée, est victime de négligence, d'abus ou de mauvais traitements, conformément aux lois applicables.

Je sais que la psychothérapeute doit tenir un dossier où elle décrit le déroulement du processus thérapeutique. Je peux avoir accès à mon dossier à moins que la psychothérapeute juge que cela peut m'être préjudiciable.

Je m'engage à avertir de toute absence dans un délai minimal de 48 heures précédant un rendez-vous qui aurait été fixé avec la psychothérapeute. À défaut de respecter ce délai, le montant total de la séance sera facturé à titre de frais administratifs.

Je suis libre de retirer mon consentement et de mettre un terme à la démarche quand je le souhaite. Bien qu'il me soit recommandé d'en discuter d'abord avec la psychothérapeute, afin que les motifs de toute décision soient le plus conscient possible.

Par ma signature, je confirme mon acceptation des modalités de services psychologiques.

Nom du client (e)

Signature client (e)

Date

Psychothérapeute

Date